

Géographie de l'éducation prioritaire et pilotages politiques

40 ans d'éducation prioritaire :
et après ?

OZP

27 novembre 2021

Sommaire

- Historique et présentation du problème. Apports de la refondation de l'éducation prioritaire à la géographie de la carte et au mode de pilotage des modifications : Marc Bablet
- Une IADASEN parle de son métier : contraintes, marges de liberté, force de la conviction, centration sur la lutte contre les inégalités sociales en éducation : Elisabeth Bisot
- Un chercheur fait le point sur les cités éducatives: modes de choix des quartiers retenus, pilotage de l'action partenariale, difficultés de la centration sur la lutte contre les inégalités de réussite scolaire : Benjamin Moignard

La méthode initiale (1)

- 9 juillet 1981 :

Un objectif : « La politique du Gouvernement consiste en effet à subordonner l'augmentation des moyens à leur rendement escompté en termes de **démocratisation de la formation scolaire**. »

Une méthode dans l'urgence reposant sur la concertation : « Dans l'immédiat l'observation des établissements par les **corps d'inspection**, les indications fournies par les **chefs d'établissement** eux-mêmes, par les **partenaires** du système éducatif ou par les **organisations représentatives** constituent à l'évidence les principaux éléments de l'analyse que vous devez mener».

Des outils : « La concertation que vous conduirez pourra s'appuyer pour l'enseignement du premier degré et pour le niveau des collèges sur **quelques indicateurs d'ores et déjà disponibles dans chaque secteur scolaire**. Il vous appartiendra de tenir compte dans la situation de chaque secteur : de son implantation géographique ; de la composition socioéconomique des familles ; de la présence d'enfants étrangers ou non francophones ; des retards scolaires ; de la part des élèves de CPPN/CPA par rapport à l'ensemble des élèves ; des abandons de scolarité au niveau des collèges.»

La méthode initiale (2)

- **28 décembre 1981**

- « C'est pourquoi il vous faut rechercher, en concertation non seulement avec les représentants des personnels, mais avec les élus locaux et en coopération avec les services régionaux et locaux des autres départements ministériels, **tous les moyens d'une intervention multiple dont les effets conjugués ne peuvent que se renforcer.** »
- « La préoccupation de mettre en œuvre dans les plus brefs délais cette nouvelle orientation a ainsi souvent conduit à trop axer les réflexions sur l'établissement scolaire, la tendance spontanée à confier les études et les consultations nécessaires à des niveaux administratifs différents pour le premier et le second degré rendant par ailleurs difficile **une coordination des actions entre collèges et écoles.** Parfois, enfin, s'est fait jour une confusion entre les actions prioritaires qui tendent à l'amélioration générale du fonctionnement du système éducatif, et **le renforcement sélectif de l'action éducative en certaines zones du système éducatif et du territoire.** »
- « Les relations qui unissent les écoles, lycées et collèges et leur environnement économique, social et culturel méritent d'être analysées ; **les statistiques** qui serviront aux études de base que vous conduirez pour la détermination de zones prioritaires **prendront aussi en compte des facteurs extérieurs au système éducatif.** Il importe en effet que ces travaux, qui devraient être menés essentiellement au niveau régional, se fondent essentiellement sur **des facteurs économiques, sociaux et culturels** (cf. [annexe II](#)), de façon à vous donner une vision générale des aires géographiques où se concentrent les plus grandes difficultés. »

La méthode initiale (3)

- La méthode initiale n'a pas permis de concevoir une carte de l'éducation prioritaire vraiment conforme aux besoins des quartiers populaires. Ceci sans doute pour plusieurs raisons :
 - la recherche de l'accord des collectivités territoriales a constitué un frein, certaines refusant le label pour des questions d'image tandis que d'autres le réclamaient pour toute la ville, voir tout le département ; en outre cela a contribué à générer un jeu de pressions amicales sur l'administration qui n'a pas toujours su y résister ;
 - le manque de données statistiques vraiment fiables et suffisamment précises a amené à s'appuyer essentiellement sur les données de retard scolaire dont on sait que, surtout à l'époque, il dépendait davantage des politiques de redoublement des écoles et collèges que de la réelle difficulté sociale du territoire : on pouvait avoir des écoles plutôt favorisées avec des taux de doublement forts ;
 - le fait que la politique imposée à l'administration dans le fil de l'arrivée de la gauche au pouvoir n'a pas eu que des amis loyaux. Elle a suscité beaucoup de scepticisme voir d'opposition plus ou moins larvée.

L'expérience des révisions de la carte

- 1988 : une carte calquée sur la politique de la ville qui amène des extensions dans des villes dont les besoins ne sont pas avérés et qui en oublie beaucoup d'autres ayant des besoins sociaux connus. Ceci est dû à la méthode qui a voulu que les quartiers ville ne soient mis en œuvre que là où les maires acceptaient de signer des conventions. Beaucoup de maires de Seine Saint Denis ayant refusé, beaucoup de quartiers où la ZEP aurait été justifiée n'y ont pas été.
- 1998 : une carte sans sorties et en extension du fait d'une gestion plus politique que technique.
- 2006 : un recentrage inabouti (EP1 = RAR, EP2=RRS, EP3 jamais sortis de l'EP).
- 2010 : changements de critères : une importance accrue donnée à la violence faisant parfois rentrer dans la carte des établissements mal gérés où il y a de la violence plutôt que des établissements ayant de vrais besoins sociaux.

Apport de la refondation

- Un retour aux principes d'origine : donner du poids à la concertation interne (plus de place donnée de fait aux organisations représentatives des personnels qu'aux élus locaux) et aux critères sociaux grâce aux travaux de la DEPP qui, depuis, a établi un important indice de position sociale (IPS).
- Une méthode : un dialogue ministère académie pour les choix de réseaux en appui sur des indicateurs sociaux partagés. Des arrêtés ministériels pour les REP+ et académiques pour les REP.
- Une recherche de la progressivité des réponses en concevant trois niveaux REP+, REP et autres bénéficiant de conventions académiques de priorité éducative.
- Des entrées nouvelles dans des territoires oubliés des cartes précédentes (notamment académie de Lille et des DOM) : + 200 réseaux.
- Des sorties effectivement réalisées grâce à une méthode nouvelle de sortie progressive accompagnée : - 200 réseaux.
- Un dialogue non contraignant avec la politique de la ville qui avait revu ses quartiers en 2014 (QPV).

Et maintenant ?

- Pas d'évaluation de l'éducation prioritaire et de sa carte en 2019 comme prévu par les textes.
- Un retour des internats d'excellence et d'une conception de la réussite individuelle aux dépends de la réussite collective des élèves des milieux populaires là où ils résident.
- Pas de modification de la carte mais des perspectives nouvelles annoncées avec les contrats locaux d'accompagnement qui visent la fin des REP.
- Une carte des cités éducatives davantage calquée sur la politique de la ville que sur les besoins éducatifs des écoles et collèges et qui redonne plus d'importance aux élus locaux qu'au pilotage national.
- La parole à Elisabeth Bisot IA DASEN retraitée et à Benjamin Moignard, universitaire.